

l'industrie des fourrures ces dernières années. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'on se soit rendu compte que les animaux à fourrure sont des ressources renouvelables, et qu'une gestion appropriée peut donner de bien meilleurs résultats. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont donc adopté des lois applicables aux territoires qui sont sous leur juridiction respective, afin de restreindre nettement la pratique du piégeage. L'établissement de parcs nationaux et de refuges pour le gibier a réservé aux animaux des régions où ils peuvent se multiplier à leur gré et repeupler des régions autrefois dépeuplées. Un contrôle rigoureux des incendies de forêt a assuré aux mammifères un habitat convenable.

Un des changements administratifs les plus importants a été l'établissement de régions enregistrées de piégeage. En vertu de cette méthode, chaque trappeur peut administrer sa propre région de façon à améliorer le plus possible ses revenus et à y maintenir un certain rendement. Guidé par les principes de conservation, le trappeur agit en associé intelligent dans la survivance et le progrès de l'industrie des fourrures.

Malheureusement, les bénéfices éventuels résultant de l'accroissement de la productivité dû à l'élevage des animaux à fourrure et à des méthodes intelligentes de récolte ont été en grande partie annulés par l'affaissement des prix. La baisse de popularité des fourrures en tant qu'articles vestimentaires a été particulièrement visible depuis la fin de la guerre, et les bas prix ont causé de nombreuses difficultés au gens dont la récolte de fourrures rapporte la plus grande partie de leurs revenus, plus particulièrement aux résidents du Nord. A la lumière de cette situation, le gouvernement fédéral a organisé une série d'expositions internationales afin de stimuler le marché des fourrures canadiennes. Des recherches en vue de déterminer le nombre actuel et la situation des animaux à fourrure ont été entreprises par les gouvernements provinciaux dans leur propre territoire et par le Service canadien de la faune au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, en vue d'améliorer les méthodes de gestion et d'exercer un contrôle plus efficace sur la récolte des fourrures.

L'importance relative de l'industrie des fourrures dans l'économie canadienne a, évidemment, diminué constamment avec les années, mais la valeur monétaire de la production annuelle des fourrures est demeurée assez constante.

## Section 2.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion

La plupart des ressources en fourrures des provinces du Canada sont administrées par leur gouvernement respectif. Il faut faire exception des ressources qui sont situées dans les limites des parcs nationaux, des réserves indiennes, et de celles qui sont dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest; l'administration de ces dernières ressources relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir pp. 22 et 23) est responsable, au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement reliées aux affaires indiennes. Le Service collabore avec les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés, et sert les intérêts du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux problèmes connexes de caractère national ou international.

Des descriptions détaillées de l'étendue et de l'administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures, figurent dans l'*Annuaire du Canada* 1957-1958, pp. 634-640.

## Section 3.—Élevage

L'élevage des animaux à fourrure a commencé au Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard vers 1887, et au Québec en 1898; aujourd'hui, il se pratique dans toutes les provinces. Le renard a été le premier à être élevé en captivité à l'échelle commerciale, et il fut, un temps, de première importance pour l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure; mais, en 1957, les visons sont les animaux à fourrure en élevage les plus nombreux, puisqu'ils en constituent 92 p. 100. Les chinchillas en forment 7 p. 100. On élève également un petit nombre de ratsons laveurs, de martes, de pécans, de putois, de loutres d'Amérique et de certains autres animaux à fourrure.

Il y eut un accroissement lent mais constant du nombre de fermes d'élevage jusqu'en 1920, alors qu'on en comptait 587; l'augmentation fut plus rapide de 1920 à 1938, alors qu'elles atteignaient 10,454 et fournissaient une production de \$6,500,000. En 1939, alors